ELITE DRIVER Auto-moto école

127, rue de Normandie — 94700 MAISONS-ALFORT
Tél. : 01.53.66.30.41 — 06.52.97.05.77
Site : elite-driver.com — Contact : aecharentonneau@gmail.com
Agrément préfectoral : E 20 094 0005 0

PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Notre capacité d'accueil

ELITE DRIVER accueille les personnes en situation de handicap léger, dès lors qu'il est compatible avec ses moyens pédagogiques. L'établissement n'étant pas équipé de véhicule aménagé, il ne peut prendre en charge les handicaps nécessitant un aménagement technique du véhicule.

Référent handicap : Pascal Raisin.

Le référent handicap accueille et accompagne la personne, évalue avec elle les moyens d'adaptation liés à son handicap et ajuste la pédagogie à ses besoins. À défaut de pouvoir s'adapter, il l'oriente vers un établissement spécialisé et lui remet, sur demande, la liste des auto-écoles spécialisées.

Ressources spécialisées

- Le CEREMH (Centre de ressources et d'innovation mobilité handicap) met à disposition, sur ceremh.org, la liste des auto-écoles spécialisées et propose des formations pour les personnes rencontrant des difficultés très spécifiques.
- Certains centres de rééducation fonctionnelle proposent une formation adaptée, avec une équipe pluridisciplinaire (kinésithérapeute, ergothérapeute, neuropsychologue…) ; l'ergothérapeute et le médecin conseillent les aides techniques et les aménagements, à approuver par l'inspecteur du permis.
- Le bureau de l'éducation routière (ou la préfecture) indique les aménagements nécessaires, les auto-écoles spécialisées et les dates de sessions d'examen adaptées.

Les étapes de la démarche

Visite médicale

Auprès d'un médecin agréé par la préfecture, qui évalue l'aptitude à la conduite et remplit le formulaire CERFA n° 14880. Elle est gratuite en cas de régularisation pour un taux d'incapacité d'au moins 50 % reconnu par la CDAPH.

Épreuve du code de la route

Des séances adaptées peuvent être organisées (arrêté du 9 novembre 2018) pour les candidats dyspraxiques, sourds ou malentendants, ou maîtrisant mal le français : recours à un traducteur-interprète assermenté, à un interprète en langue des signes, ou à un dispositif de communication adapté. Les candidats dys y accèdent sur présentation d'un justificatif (RQTH ou reconnaissance MDPH avec diagnostic, aménagements de l'Éducation nationale, ou certificat médical de moins de 6 mois).

Apprentissage et examen avec aménagements

Après avis d'aptitude, les aménagements du poste de conduite sont conseillés. L'examen pratique se déroule sur un véhicule à doubles commandes équipé des aménagements préconisés. En cas de régularisation (personne déjà titulaire du permis), l'inspecteur vérifie en situation réelle la maîtrise de ces aménagements.

Véhicule aménagé et aides financières

Les aménagements figurent sous forme de codes sur le permis et permettent de faire adapter le véhicule chez des équipementiers spécialisés. La Prestation de compensation du handicap (PCH), demandée auprès de la MDPH, peut financer une partie des surcoûts (visite médicale d'un premier permis, leçons, aménagements). Pour un besoin lié à un projet professionnel, l'AGEFIPH ou le FIPHFP peuvent être sollicités.

Siret : 881 240 253 00024 — RCS : Créteil — TVA : FR30881240253
Code APE : 8553Z — N° d'activité professionnelle : 11941154994